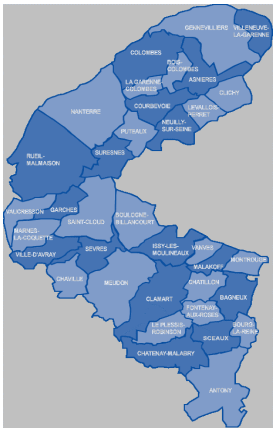

CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE

Bulletin d'Activité et d'Information DES CONSEILLERS GENERAUX COMMUNISTES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL du 27 juin 2008

Questions au Préfet des Hauts-de-Seine et réponses de celui-ci

- Catherine Margaté sur la fermeture des sous-préfectures et la rentrée scolaire
- Jacques Bourgoin sur le logement
- Patrick Alexanian sur les transports
- Nadine Garcia sur les femmes victimes de violence
- Michèle Fritsch sur les conditions d'accueil des personnes en situation irrégulière
- Patrice Leclerc sur la COPEC et l'avenir de la Snecma Gennevilliers

Questions orales au Président du conseil général et réponses de celui-ci

- Patrick Alexanian sur la coopération du conseil général avec la prison de Nanterre
- Nadine Garcia sur l'adoption par le conseil général de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Interventions sur les rapports

- Patrick Jarry sur le budget supplémentaire et l'adoption du compte administratif 2007 (vote contre du groupe sur ces deux rapports)
- Jacques Bourgoin sur l'établissement public foncier (vote contre du groupe) et la délégation des aides à la pierre (abstention du groupe)
- Nadine Garcia sur le financement des CLIC et le bilan d'évaluation des espaces insertion (abstention du groupe sur ce rapport)
- Michèle Fritsch sur l'aménagement de la RD7 (abstention du groupe)
- Patrick Alexanian sur les subventions aux associations oeuvrant en partenariat avec les communes dans le domaine de l'animation sportive pour les jeunes (un amendement avait été déposé, celui-ci a été retiré, le président du CG proposant une rencontre avec C. Dechesnoix pour discuter de nos propositions) et sur les états généraux de la jeunesse prochainement organisés dans les Hauts-de-Seine.
- Patrice Leclerc sur la subvention pour l'agence pour la vallée de la culture et le soutien aux pôles de compétitivité (abstention du groupe sur ce rapport)
- Marie-Claude Garel sur la subvention à l'association « Mission Possible »
- Catherine Margaté sur le collège Descartes à Antony

Le groupe s'est abstenu sur les rapports concernant les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité, sur l'attribution d'une subvention d'investissement à la commune de La Garenne-Colombes pour la relocalisation du centre technique municipal, sur le compte administratif 2007 du budget annexe d'assainissement et sur le budget supplémentaire de l'assainissement.

Le groupe a voté contre la mise à disposition de scooters électriques pour les policiers référents.

Le groupe avait déposé un vœu pour demander un débat sur le Grand Paris, celui-ci a été retiré P. Devedjian annonçant une réunion sur ce thème le 26 septembre prochain, en présence de Christian Blanc.

Dans le cadre du renouvellement et des nouveaux statuts du CA de l'OPDHLM, le groupe avait proposé une candidature pour les représentants des conseillers généraux et deux candidatures pour les personnalités qualifiées. Alors qu'il semblait qu'un accord avait été donné pour que deux conseillers généraux de l'opposition (1PC et 1 PS) soient représentés en séance la majorité de droite est revenue sur sa décision et n'a pas accepté d'examiner les candidatures des personnes qualifiées de notre groupe alors que 9 poste étaient proposés. Le groupe a donc refusé avec les élus socialistes et vert de participer au vote.

Groupe communiste – Hôtel du Département – 2 à 16 bd Soufflot – 92015 Nanterre Cedex
Téléphone 01.47.29.31.24 ou 31.22 – mel : scaroff@cg92.fr – cluxembourg@cg92.fr

Questions au Préfet

Catherine Margaté sur la fermeture des sous-préfectures et la rentrée scolaire

Monsieur le Préfet,

Avant de vous poser deux questions, je voudrais dire l'intérêt que le groupe communiste porte à cette rencontre et à ce rapport annuel de l'activité des Services de l'Etat.
Je tiens à souligner, tout particulièrement, la qualité des relations que les Conseillers généraux de notre groupe entretiennent avec les divers services de l'Etat. Des contacts privilégiés de proximité et de conseils avec les services de la Préfecture et des sous-préfectures, appréciés aussi des Maires et des services municipaux mais qui sont, aujourd'hui, menacés par une profonde réorganisation : la révision générale des politiques publique qui aboutit à un plan de restriction et de rationnement des services publics.
Que vont devenir les services de proximité rendus aux 36 communes quand le transfert des services du contrôle de légalité de la sous-préfecture d'Antony à la préfecture de Nanterre serait programmé, avec bien entendu moins de fonctionnaires ? En sera-t-il de même pour la sous-préfecture de Boulogne ?
Qu'en est-il des décisions de regroupement de communes qui devraient imposer la fabrication des passeports biométriques à certaines d'entre elles? Avec quels moyens ?
Qu'adviendra-t-il de l'accueil des étrangers et des naturalisations déjà si difficile, faute de moyens suffisants, s'ils sont concentrés à Nanterre ?
Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, que soient rapidement consultés les élus locaux et les personnels concernés, avant que toute décision négative n'intervienne.
Cette régression générale des politiques publiques touche également l'éducation nationale avec 11 200 suppressions de postes cette année, 20 000 en 2009.
Cette véritable saignée dans l'éducation nationale a jeté dans la rue des centaines de milliers de manifestants : lycéens, étudiants, enseignants et parents d'élèves auxquels nous apportons tout notre soutien.
La seule réponse est un projet de loi pour généraliser le service minimum d'accueil à l'école en cas de grève sous la responsabilité des communes alors que les journées d'action résultent des mesures actuelles prises dans la précipitation et sans aucune concertation.
Où est la priorité annoncée à l'école pour 2008 ? Le rapport de l'Inspection d'académie présente toujours « la réussite de tous les élèves, principalement ceux relevant de l'éducation prioritaire et ceux porteurs d'un handicap » comme le principal objectif. Mais cet objectif sera bien difficile à atteindre dans un contexte de réduction des moyens budgétaires et de délégation des crédits sur la base des critères de performances.
Le problème majeur de l'école est l'échec scolaire et le développement des inégalités qui concernent particulièrement les jeunes issus de milieux populaires.
Nous vous demandons d'entendre les enseignants, les parents d'élèves et les Maires qui demandent pour lutter efficacement contre les difficultés scolaires, non pas un empilement de mesures prises dans la précipitation et qui s'avèreront inefficaces car elles auront lieu après une longue journée d'école ou pendant les vacances scolaires, mais des actions et des moyens sur le temps scolaire, avec :

- La scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- Des moyens en personnel et de la formation pour le RASED.
- L'amélioration de l'accueil des enfants handicapés, réalisé aujourd'hui à moyens constants comme vous le dites vous-mêmes dans le rapport.
- De valoriser les établissements classés ZEP et REP en améliorant les conditions d'enseignement et en renforçant les moyens.
- Nous demandons également le report de l'application de la loi Darcos avec la poursuite de la concertation pour en mesurer les conséquences.

Réponse du Préfet

Sur RGPP, bien évidemment, madame la Conseillère Générale, notre préoccupation est de maintenir toute la proximité possible, de façon à ce que ce ne soient pas les citoyens du département qui aient à souffrir de quelque manière que ce soit de nos réorganisations, qui sont précisément faites pour les servir mieux.
Convenez que, si on supprime le contrôle de légalité dans les arrondissements, si on remet largement, pour ne pas dire totalement en cause la délivrance d'un certain nombre de titres, comme les titres d'identité ou les cartes grises, dans les arrondissements, le conseil aux communes (9 communes pour l'arrondissement de Boulogne, 11 pour l'arrondissement d'Antony) ne justifie peut-être pas le maintien des structures actuelles telles qu'elles sont construites.
Ceci étant, quand j'avais fait la proposition de supprimer un arrondissement et de le répartir, je dis en même temps que j'entends créer des Maisons de l'Etat qui gardent ce caractère de proximité de l'administration de l'Etat. Et il est bien évident que les étrangers des arrondissements de Boulogne, par exemple, ne serons pas amenés à se partager entre Antony et Nanterre, d'abord parce que, techniquement, les structures ne sont pas capables de les accepter et ensuite on doit mesurer effectivement les temps de trajet, de transport, etc. Donc, nous maintiendrons parmi les missions de la Maison de l'Etat que j'envisage d'installer à Boulogne, bien évidemment, le traitement des étrangers. C'est un exemple. Et à Antony pareillement.

Et je redis qu'à ce stade, je n'ai pas envisagé la suppression de la Sous-préfecture d'Antony, parce que je suis trop conscient de ce que, même si c'est moins loin, même à l'heure de pointe, d'aller d'Antony à Nanterre que d'aller du Causse du Larzac à Rodez, pour prendre un exemple de l'Aveyron, que connaît le Président Dova, c'est vrai que c'est loin. Donc, on maintiendra tant qu'il faudra les points de délivrance de titre et, bien évidemment, pour l'avenir, puisque cela ne sera pas délégué, les bureaux de traitement des étrangers.
Sur le deuxième point, l'Education nationale, je ne peux que vous redire ce que j'ai dit au CDEN du mois de mars. Les remarques que vous présentez concernent des décisions qui sont prises au niveau national. J'aurais bien garde de me prononcer sur ces décisions gouvernementales.
Sauf que nous sommes chargés de les appliquer le plus intelligemment possible au plan départemental et que je salue l'habileté de l'Inspecteur d'Académie, puisque nous avons noté que, pour le premier degré, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, tous les moyens existants ont été laissés pour la rentrée 2008 dans le département, malgré une baisse démographique importante. Sur les deux premières années, il y a 3000 élèves de moins dans les Hauts-de-Seine et on a conservé les dispositifs, ce qui nous permet d'améliorer considérablement le ratio poste/élève, qui maintenant se situe au même niveau que celui de l'Essonne ou des Yvelines qu'on nous citait toujours en exemple, les Hauts-de-Seine étant en deçà.
On a maintenu, accessoirement – je dis accessoirement, mais ce n'est pas accessoire – l'effort fait dans toutes les Zones d'Education Prioritaires. C'est une préoccupation que vous aviez et que, bien sûr, nous partageons. Et, les écoles qui sont dans les Zones d'Education Prioritaire bénéficient toujours d'un encadrement qui est renforcé. De même qu'on a maintenu l'accueil des élèves de moins de trois ans dans toutes ces écoles.
Je passe sur le second degré. Le second degré a des moyens qui ont évolué de façon exactement proportionnelle à l'évolution démographique dans le département et, là encore, on a préservé scrupuleusement la situation des établissements en Zone d'Education Prioritaire. Sur le second degré, seule la proportion des heures supplémentaires a été augmentée, mais cela, c'est une politique affirmée au plan national.
Un point que vous soulevez et que je ne fuis pas, c'est la scolarité des enfants handicapés. C'est vrai que, même si chacun reconnaît qu'un effort considérable a été fait depuis la loi de 2005, renforcée dans le département – on a créé 10 postes d'enseignants référents sur le total de 28 que nous avions dédiés aux enfants handicapés, une difficulté persiste.
Dans les Hauts-de-Seine, ce sont 3000 élèves handicapés qui sont scolarisés à plein temps dans les écoles, 2200 qui sont en scolarisation individuelle. Là où nous avons encore une difficulté, c'est le problème d'accompagnement pour une centaine d'enfants très lourdement handicapés pour lesquels nous manquons encore d'auxiliaires de vie scolaire. Il nous manque à l'heure actuelle vraisemblablement entre 50 et 60 postes, malgré la création à la dernière rentrée de 60 postes déjà dans le département des Hauts-de-Seine. Donc, nous avons cette difficulté.
Je suis conscient de l'injustice que cela induit par rapport aux espérances qui ont été suscitées par la mise en œuvre de ce dispositif et, là encore, avec monsieur Michelet, nous essaierons de rattraper cette lacune, ce manque.

Jacques Bourgoin sur le logement

Monsieur le Préfet,

Le bilan logement 2007 de notre département, récemment rendu public, fait état de 1980 logements sociaux produits, très inférieur à l'objectif retenu (3000 logements), et même bien en deçà de l'effort consenti en 2006 (2590 logements produits).
La politique du logement dans notre département est donc loin d'être à la hauteur de la situation de crise à laquelle est confronté notre département en ce domaine.
Cette situation résulte notamment de l'attitude de 15 communes de notre département qui, en recevant pour certaines d'entre elles le blanc sein de l'Etat du fait de « l'effort consenti », ne sont pas suffisamment incitées ni contraintes à accélérer cet effort et à respecter le seuil des 20% de logements sociaux inscrits dans la Loi SRU.
En 4 ans moins de 60% du cumul des objectifs fixés en terme de construction de logements sociaux toutes catégories confondues sont atteints et les objectifs qui nous seront présentés lors de cette séance ne sont pas signées d'un volontarisme que les alto-séquanais attendent à bon droit.
Aussi je vous demande d'user de tous les pouvoirs qui vous sont conférés pour faire respecter la loi SRU et mettre un terme à une situation qui nuit à la cohésion sociale de notre département, à l'équilibre territorial de son développement économique, mais aussi trop souvent, à la dignité humaine des populations les plus démunies.

Réponse du Préfet

Monsieur le Conseiller Général, je suis comme vous préoccupé de développer le logement social dans le département des Hauts-de-Seine.
Effectivement, la production de logements sociaux en 2007 a été inférieure à nos espérances. Je note cependant qu'elle est à peu près conforme néanmoins au niveau de production moyen de ces dernières années, parce qu'on constate en même temps que la volonté de construire des logements sociaux est maintenant très largement partagée par l'ensemble des acteurs du département.

S'agissant des constructions, l'avenant qu'on a du reste préparé avec le Conseil Général et qui a été présenté hier au Conseil Régional de l'Habitat maintient un objectif extrêmement ambitieux, comme cela ne vous a pas échappé, qui est un objectif de 3250 productions par an.
Je ne m'étendrai pas sur les difficultés que nous rencontrons, la rareté du foncier disponible, en tout cas du foncier immédiatement mobilisable. On a parlé de tout cela. C'est une difficulté, du reste, qui n'est pas propre au département des Hauts-de-Seine et qui touche aujourd'hui l'ensemble des départements urbanisés.
S'agissant de la Loi SRU, croyez bien que, si l'objectif n'est pas atteint par les Communes qui ne sont pas dans une logique de rattrapage – celles qui sont dans une logique de rattrapage, on veille à ce qu'elles rattrapent et c'est sur sept périodes de trois ans que le rattrapage est établi ; la réalité est regardée tous les trois ans, on regarde cela de très près – pour celles qui ne rentrent pas dans cette logique de rattrapage, des pénalités sont prononcées.
Pour le bilan en cours, le bilan 2005-2007, je vais être vraisemblablement amené à lancer un constat de carence pour plusieurs des Communes du département. Croyez bien que je le ferai sans faiblir, parce que je considère qu'il faut que nous progressions avec les moyens que nous donne la loi pour progresser.
Je voudrais profiter de votre question pour élargir peut-être un peu mon propos et pour indiquer que, si la production de logements sociaux dans le département est une priorité, une autre priorité est la production de logements tout court. Il n'y a pas que de logements sociaux dont nous manquions dans le département des Hauts-de-Seine, nous manquons de logements tout court et notamment dans la boucle nord, monsieur le Conseiller Général.
Et j'observe à cet égard, et, là, je quitte la boucle nord pour repartir dans l'ensemble du département, que les conventions d'équilibre habitat-logement que nous avons depuis des années signées dans les Hauts-de-Seine ne sont que, disons, médiocrement respectée.
Donc, j'observe qu'on trouve quand même de la place et du mètre carré pour construire des bureaux et que c'est plus compliqué pour le logement. Je souhaiterais que, dans l'avenir, pour les conventions que nous sommes amenés à signer ou à renouveler, les deux marchent de paire.

Patrick Alexanian sur les transports

Monsieur le Préfet,

L'Etat s'est profondément désengagé du financement des transports en commun en Ile-de-France. Ces choix sont préoccupants, bien loin des bonnes résolutions du Grenelle de l'environnement. Nous devons tous nous sentir concernés par les questions de transports et d'environnement, la Région, le département, la commune, mais également l'Etat.
De plus, à l'heure, où le chef de l'Etat s'interroge sur l'avenir de la « Région Capitale », il me semble incohérent de se désengager, dans le même temps, d'une véritable politique du transport en Ile-de-France.
Dans le contrat de projets État-Région 2007-2013, signé le 23 mars 2007, par l'Etat et Monsieur Huchon, Président du Conseil régional, huit grands projets sont identifiés.
Le 5e projet a pour sujet, l'amélioration des transports collectifs en Ile-de-France. Notre Région, mais également notre département, ont besoin d'une politique ambitieuse dans le domaine des transports en commun, je pense notamment au prolongement de la ligne 4 du métro, à l'aménagement nécessaire de la ligne 13, du RER A, sans oublier également le projet de métro en rocade.
Je souhaite attirer particulièrement votre attention sur le prolongement de la ligne 4 de métro à Montrouge, puis à Bagneux, qui est prévu dans le CPER.
Le CPER 2007-2013 prévoit la mise en œuvre des deuxièmes phases d'opérations lourdes. Cela s'inscrit dans la poursuite des opérations engagées au CPER 2000-2006 et qui doivent se poursuivre pour répondre aux objectifs initiaux à la fois en termes de desserte, de service offert et de rentabilité socio-économique.
Mais de nombreuses informations ne nous sont pas précisées.
Tout d'abord, en matière de financement, les engagements figurant au contrat de projets 2007-2013 ne couvrent pas intégralement les coûts afférents à la seconde phase du prolongement de la ligne 4 jusqu'à Bagneux. La Région Ile-de-France finance largement la majorité des projets, et doit souvent pallier l'absence de financement de l'Etat. Nous demandons à l'Etat de s'engager clairement dans ce projet.
Deuxièmement, je suis inquiet de l'absence de calendrier concernant ce prolongement. Je suis d'autant plus inquiet au regard du retard du prolongement de la ligne 4 du métro à Montrouge prévue pour 2007, et qui sera finalement prêt pour 2012.
Monsieur le Préfet pouvez-vous nous préciser les modalités de financement du prolongement de la ligne 4 à Bagneux, ainsi que le calendrier de cette opération ?
Je souhaite que l'Etat prenne ses responsabilités pour qu'une politique ambitieuse soit engagée concernant les transports collectifs sur notre territoire.

Réponse du Préfet

Monsieur le Conseiller Général, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des projets de transport dans le département. Ils sont nombreux. Ils sont très lourds. Et c'est vrai que, quelquefois, même si on est heureux de les voir enfin aboutir, comme la semaine dernière à l'inauguration de stations de métro prolongeant la ligne 13 jusqu'à Gennevilliers, on sait que cela peut mettre un peu plus de temps que ce que, initialement, on imagine.

Néanmoins, les choses cheminent. Je vais directement à la ligne 4. Je vous confirme que le prolongement de la ligne 4 jusqu'à la Mairie de Montrouge, financé dans le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, sera effectivement mise en service en 2012.
Je rappelle à l'assemblée que le financement dans un Contrat de Plan ou un Contrat de Projet, évidemment, ce n'est pas forcément la réalisation dans la durée du Contrat de Plan ou du Contrat de Projet. Il peut se dérouler un temps plus ou moins long. Mais ce qui est déjà important, c'est d'accrocher la programmation. Donc, cela, je vous le confirme : mi 2012.
Le prolongement ultérieur, sur deux inter stations entre Mairie de Montrouge et Bagneux, est inscrit au Contrat de Projets 2007-2013 pour une mise en service à l'horizon 2016. Voilà ce qui est à ce jour décidé.
J'introduis deux points de précision, mais dont je ne sais pas si ce sont les précisions que vous attendez, monsieur le Conseiller Général. L'Etat a mis en place ses propres financements pour les études d'avant-projet de ce prolongement. Ces financements ont été mis en place en 2007. Ils devraient être suivis par la mise en place du financement de la Région en 2008. C'est attendu en 2008 pour le lancement avant la fin de cette année par le STIF des études nécessaires et notamment pour évaluer le montant exact du coût du projet et des prolongements. On estime ce coût entre 240 et 260 millions. Mais c'est vrai qu'il faut affiner cela avant de s'engager véritablement sur le financement.
Ce qu'on peut dire, et c'est ma deuxième précision, c'est que le montant qui est déjà inscrit de 219,5 millions au Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 devra vraisemblablement être complété par la participation des collectivités locales pour boucler le financement du projet s'il s'avère qu'il doive coûter, comme vraisemblablement, entre 20 et 30 millions d'euros de plus que ce qui est à ce stade inscrit au Contrat de Projets.
Je ne peux pas prendre l'engagement qu'il n'y aura pas de rupture. Personne ne la souhaite. Le gap ne me paraît pas d'une telle importance qu'une solution ne puisse pas être trouvée. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Intervention de P. Devedjian sur cette question

C'est très important pour l'aménagement des Hauts-de-Seine, c'est très important pour le sud. Nous en sommes conscients. Et le Département a toujours fait son devoir en matière de transports. Toujours. Il a toujours contribué très au-delà de ses compétences. Monsieur Alexanian, vous pouvez compter sur le Département. On négociera avec l'Etat. Je me garderai bien de donner un chiffre, mais nous serons là.

Nadine Garcia sur les femmes victimes de violence

Monsieur le Préfet,

Dans notre département depuis l'année 2000, un dispositif a été élaboré dans le cadre de la commission départementale d'action contre la violence faite aux femmes, que vous présidez.
Ce dispositif propose un service d'écoute téléphonique, des groupes de parole, des permanences sans RDV et des entretiens conseils sur RDV.
Il s'adresse aux femmes en proie à toutes sortes de violences, conjugales, agressions sexuelles, violences intra familiales, harcèlement sexuel ou moral au travail…
Il met en collaboration des services sociaux, des services de police et de gendarmerie, des instances juridiques, des services d'aide sociale à l'enfance, des services médicaux, des centres d'hébergement et services chargés du logement, des spécialistes de l'emploi de la formation professionnelle, des associations dont je voudrais saluer le travail difficile qu'elles accomplissent.
Mais, la situation reste très préoccupante : le nombre de femmes victimes de violence dans notre pays ne diminue pas, 1 femme meurt tous les 3 jours en France sous les violences de son conjoint, sans distinction de milieu social.
Les violences les plus graves ne sont pas marginales. Parmi les femmes âgées de 20 à 59 ans, 50 000 subissent un viol chaque année dont moins de 3% aboutissent à une condamnation aux assises.
Une femme sur 10 est victime de violence conjugale.
Dans notre département, de nombreux freins existent pour endiguer le niveau de ces violences.
Les associations constatent une grande différence du nombre de saisines entre certains commissariats. Celle-ci n'étant pas imputable à la densité de ces communes, comme l'indique « Assistance Victime 92 » dans sa lettre n°4. Ces associations témoignent également que souvent, il n'y a pas de suite aux signalements, les forces de police ne se déplacent pas au motif qu'elles ne peuvent pas intervenir dans toutes les situations personnelles. Ce n'est pas acceptable.
Il manque des places d'hébergement d'urgence et lorsque des femmes sont prêtes à sortir de ces lieux, il n'y a pas de logements sociaux pour les accueillir. Cette situation est préjudiciable aux femmes et à leurs enfants dont les traumatismes occasionnés sur ceux-ci sont importants et inquiètent les professionnels de l'enfance. Je vous demande, Monsieur le Préfet, de mettre en place un partenariat entre la préfecture, l'OPHDLM, les bailleurs privés ou publics, les centres d'hébergement, pour réserver des logements à ces femmes et à leurs enfants.
Pour les femmes sans papiers, les associations constatent, de plus en plus, dans cette population un nombre important de victimes de violence. Je vous demande, Monsieur le Préfet, d'organiser un accueil spécifique en préfecture pour celles-ci.

D'autre part, de graves inquiétudes pèsent sur le devenir du service droits des femmes et à l'égalité des chances alors que ce service est indispensable pour conduire notamment des actions de prévention, qu'il manque de moyens et qu'il faudrait le renforcer.
Nous savons que le niveau des violences ne pourra diminuer que grâce à une réelle prise de conscience de la part de tous et que le travail à accomplir dans ce domaine est immense.
Qu'entendez-vous faire, Monsieur le Préfet, pour remédier à cette situation départementale pour que recule le nombre de femmes victimes de violence,

- pour que l'information et les actions de prévention soient développées auprès de tous les publics et pas seulement celui des jeunes,
- pour que des actions de sensibilisation soient conduites dans tous les commissariats,
- pour mettre en place un partenariat dans le domaine du logement,
- pour un accueil spécifique en préfecture pour les femmes sans papiers,
- pour le développement du service des droits des femmes et de l'égalité.

Réponse du Préfet

Vous posez beaucoup de questions, madame. Peut-être, pour ne pas allonger trop, je me contenterai de vous donner deux, trois indications et, peut-être, vous faire une réponse écrite plus circonstanciée, parce que ce sont des vrais sujets.
Simplement, on partage bien sûr cette préoccupation et nous avons une sous-commission du Comité départemental de Prévention de la délinquance qui travaille sur les violences faites aux femmes.
Ce que je veux souligner, c'est tous les progrès qu'on a faits en matière d'accueil avec la Sécurité Publique : beaucoup d'actions de formation pour accueillir les femmes victimes de violences, un commissaire, qui est commissaire de Vanves, qui est commissaire référent pour s'occuper de cela sur le département. Comme elle sera prochainement mutée, elle va être immédiatement remplacée.
S'agissant de l'hébergement, vous avez tout à fait raison. On a 45 places en CHRS en insertion et 15 places d'urgence, auxquelles j'ajoute 37 places de maison communautaire, qui sont, du reste, financées par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, dans deux associations, L'ESCALE et Flora Tristan, qui travaillent très bien. Cela fait 97 places qui sont destinées aux femmes.
C'est vrai que ce serait intéressant – je reprends votre idée – d'établir un partenariat avec les bailleurs pour pouvoir trouver plus facilement une sortie en logement durable HLM à ces femmes.
Un travail – le Sous-préfet à la Ville me le signale – est en cours aussi pour ouvrir un nouveau site d'accueil avec Adoma.
S'agissant de l'accueil à la Préfecture, un accueil spécifique est dans les choses qu'on regarde. Les Services Sociaux sont mieux à même que nous pour faire le tri un petit peu en amont.
J'ai en mémoire un cas récent d'une femme ayant vraisemblablement subi des violences dans son pays d'origine. Croyez-moi, on regarde cela avec toute l'humanité nécessaire. C'est un traitement au cas par cas qu'on fait. On ne va pas ouvrir un guichet spécial. Mais on y fait bien sûr attention.

Michèle Fritsch sur les conditions d'accueil des personnes en situation irrégulière

Monsieur le Préfet,

Depuis le mois de mars dernier, les personnes en situation irrégulière ne peuvent plus adresser par courrier leur dossier pour examen en vue d'une régularisation.
Certes, les temps de réponse étaient particulièrement longs, mais la solution trouvée est pire que le mal. Je rappelle les conditions d'accueil :
Après près de 20 heures d'attente devant la préfecture, les personnes qui attendent ne seront que 5 voire 10 à être reçues. Le chiffre est décidé le matin même.
Les bousculades sont inévitables tant la tension est forte, et le nombre de demandeurs élevé, il s'agit en effet des demandeurs de tout l'arrondissement de Nanterre pour l'instant.
Je dis pour l'instant, car les projets de restructuration des services de l'Etat prévoient la concentration à Nanterre des services étrangers de tout le département.
Alors que la préfecture de Nanterre vient d'être pointée par le rapport de la Cimade en raison des conditions d'accueil déplorables, des arrestations, des directives écrites ou orales faisant appel au zèle des agents pour mettre en œuvre les interpellations d'étrangers, cette centralisation à Nanterre du traitement des dossiers d'étrangers ne peut qu'envenimer un peu plus la situation.
Combien d'heures voire de jours devront attendre ces personnes, ces familles devant cette préfecture pour voir leur dossier étudié ?
J'ai bien reçu votre réponse au courrier dont j'étais cosignataire, toutefois vous conviendrez que les conditions d'accueil, pas encore perturbées par les prochains travaux, sont loin d'être satisfaisantes.
Je vous demande donc quand s'ouvrira un guichet spécifique pour le dépôt de dossiers pour les étrangers, permettant un accueil humain et respectueux de la personne.

De permettre à nouveau le traitement de dossiers envoyés par courrier, avec un accusé de réception couvrant les demandeurs après le dépôt, preuve de leur volonté de s'intégrer et de vivre légalement et dignement sur notre territoire
De renoncer au projet de restructuration des services de l'Etat.
Je vous demande enfin de recevoir dans les plus brefs délais les sept grévistes de la faim de l'église Saint-Paul à Nanterre, depuis près de deux mois ils n'ont absorbé aucun aliment et se trouvent aujourd'hui en danger. Nous ne comprenons pas la convocation repoussée au 11 juillet, ni le fait que celle-ci ne concerne que 6 des 7 grévistes.

Réponse du Préfet

Votre question est double. Je répondrai après pour Saint-Paul.
Sur l'accueil des étrangers, tout à l'heure, j'ai fait part à l'assemblée de la dimension quantitative du problème : 1000 étrangers par jour. Je sais que les conditions d'accueil des étrangers dans notre pays – parce que, malheureusement, la situation ne concerne pas que la Préfecture des Hauts-de-Seine – est très notoirement insuffisante, n'est pas au niveau de ce que nous souhaiterions.
Vous dites que les travaux vont empirer. Il faut que je fasse les travaux. Pendant les travaux, c'est sûr que ce ne sera pas mieux qu'avant, mais après les travaux, ce sera beaucoup mieux. Donc on va quand même faire ces travaux. On en a pour à peu près 18 mois, un million d'euros, comme je vous l'ai dit.
S'agissant des gens qui sont en situation irrégulière, qui ne sont qu'une petite partie, bien évidemment, de ces 1000 étrangers que nous recevons, nous acceptions jusqu'à il y a deux ans, je crois, ou 18 mois, les dossiers par voie postale. Ces dossiers n'étaient pas exploitables, madame. Ces dossiers s'empilaient. Ils n'étaient évidemment jamais complets, jamais en état. Donc, dans 99% des cas, il fallait de toute façon recevoir les gens, les convoquer, les recevoir pour leur dire qu'on ne pouvait rien faire de leur dossier, qu'il fallait compléter ceci, cela.
Donc, comme on mettait jusqu'à 4, 5, 6 mois quelquefois pour ouvrir ces centaines de dossiers qui arrivaient, en accord avec l'Inspection générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur, qui avait donné un avis défavorable sur les régularisations par voie postale avec ce système-là, on a pris la décision de ne plus prendre les dossiers par voie postale et donc de faire venir les gens.
Aujourd'hui, l'accueil se fait deux jours par semaine, le mardi et le jeudi, à 8 heures et demie. Comme, contrairement à ce que j'ai pu voir écrit ou ce que j'ai entendu et qui m'a peiné pour les agents de la Préfecture, contrairement à cela, la Préfecture des Hauts-de-Seine ne traite pas moins bien les étrangers en situation irrégulière que d'autres Préfectures, nous avons affaire à Nanterre notamment à un flux extrêmement important de gens qui viennent d'autres départements. Si on les traitait si mal, peut-être qu'ils resteraient dans leur département d'origine. Ils viennent aussi à Nanterre. Donc, nous avons ce surcroît à gérer, ce qui ne suffit pas mais qui contribue à expliquer la longueur des files et le temps qui est consacré à attendre que son dossier soit traité.
On est, comme vous, conscients de ces difficultés. J'ai décidé de modifier, à partir du 1er juillet prochain, les modalités d'accueil des gens qui cherchent à régulariser leur situation.
L'accueil se fera donc à ce stade toujours les mardis et les jeudis, mais l'après-midi, à partir de 13 heures 30, de façon à ce qu'on n'ait plus ce phénomène de queue le matin et quelquefois, je le sais, toute une partie de la nuit, parce que tout le monde attend 8 heures et demie, l'ouverture des portes.
Je ne sais pas empêcher les gens de faire la queue avant l'ouverture des portes. Je ne vais pas faire de comparaison déplacée avec les queues qui se créent pour aller à un spectacle ou des choses comme cela. J'essaie de gérer les queues à l'intérieur de l'institution, mais quand l'institution n'est pas ouverte, je ne sais pas les intégrer.
Donc, on prendra ces dossiers à des heures de moindre affluence où le reste des visiteurs aura pu voir son cas examiné. Donc, l'après-midi, les renseignements seront donnés aux intéressés sur les conditions à remplir pour une éventuelle régularisation et un pré-examen du dossier sera sur place immédiatement effectué.
J'ajoute que, à l'occasion de ce pré-examen, un rendez-vous sera donné pour un examen de situation plus approfondi. Là, on rentre dans la procédure habituelle.
J'ai décidé en plus que, si cela était nécessaire, des plages de guichet supplémentaires à ces deux journées par semaine pourraient être ouvertes par un redéploiement interne de personnels dès le mois d'octobre prochain.
Simple élément statistique, s'agissant des dossiers d'étrangers en situation irrégulière, depuis le 1er janvier, c'est près de 1000 dossiers qui ont été examinés, exactement 956, à la date d'hier, que, sur ces 956 dossiers, j'ai accepté de régulariser 347 personnes. J'en ai rejeté 170 pour des raisons diverses ou variées en les réorientant, en les ramenant vers d'autres préfectures qui étaient déjà en charge du dossier ou des gens qui ne se sont pas présentés, etc. Et j'ai décidé 126 obligations à quitter le territoire français. Et, ce qui n'est pas dans ces rejets, dans ces régularisations ou dans ces obligations de quitter le territoire, c'est que les dossiers sont en cours de traitement.
S'agissant des gens de l'église Saint-Paul, c'est un collectif dont je sais comment il fonctionne ou comment il ne fonctionne pas, plus exactement. Nous avons reçu, le Secrétaire Général, la Directrice de Cabinet, les bureaux, la Directrice de la Population, plusieurs fois les responsables. Nous avons eu un mal absolument considérable à obtenir des éléments, des premiers éléments, des premiers bouts, tout ce qu'on nous donnait était des listes de noms avec une obligation de régulariser des listes de noms.
Petit à petit, les choses se sont mises en place, parce que cela fait quand même deux mois que cela dure, et nous avons obtenu une première liste avec sept grévistes de la faim.
Ces grévistes de la faim ont été reçus il y a maintenant plusieurs semaines. On leur a dit ce qu'il convenait de faire. J'ai moi-même décidé la semaine dernière, dans un geste véritablement de bonne volonté, mais qui n'est pas

forcément un exemple qui devra inspirer d'autres, de donner à ces gens dont les dossiers administratifs, en l'état actuel de ce que nous avons vu, sont tellement fragmentaires qu'on ne peut rien en faire dans un cheminement administratif, j'ai donc décidé vendredi dernier de leur donner à titre tout à fait exceptionnel deux mois pour essayer de constituer un dossier sur la base duquel nous pourrions travailler, c'est-à-dire pour régulariser au titre du travail un contrat de travail, une domiciliation, un engagement d'un employeur, le chèque obligatoire à verser à l'ANAEM. Ces éléments, je leur ai donné deux mois pour les réunir.
Et ils ne sont pas convoqués le 11 juillet, ils sont reçus en ce moment même. C'est vrai que, dans un premier temps, on leur avait donné un rendez-vous un peu plus loin, comme on le fait pour tout le monde, parce qu'il y aussi les questions d'équité et de rupture de légalité dans le traitement des étrangers.
Lorsqu'on essaie de forcer la main de telle ou telle manière, on devrait passer devant tout le monde ? Cela me choque et je sais que je prends des risques – relatifs : on a regardé la situation des grévistes de la faim quand même -, mais, comme je sens, et je le souhaite, que cela va bien se passer, on fait comme cela. Ils sont reçus en ce moment même.
Il y en a quand même un septième – je n'en aurais pas parlé, mais c'est vous qui m'y conduisez, madame la Conseillère Générale – que je n'ai pas voulu convoquer. C'est un garçon qui est bien connu. Je ne souhaite pas traiter dans les mêmes conditions ce grand délinquant que les dizaines d'autres personnes qui aspirent à cette régularisation.
Donc, on reçoit ces gens. Et je dois vous dire aussi que, charité bien ordonnée commençant par soi-même, une deuxième liste de huit personnes qui sont les délégués de ce collectif ont demandé à être reçues de façon tout à fait prioritaire. Donc, ils ont aussi été reçus.
Pour le reste, au-delà de ces huit délégués, au-delà de six de ces sept grévistes de la faim, nous avons déjà reçu trente des autres occupants – qui se relaient – de cette église Saint-Paul.

Patrice Leclerc sur la COPEC

Monsieur le Préfet,

Nombre d'alto-séquanais-es qu'il m'est permis de rencontrer m'alertent régulièrement sur les discriminations auxquelles ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. Je pense plus particulièrement aux jeunes des quartiers de Gennevilliers sur les questions de l'emploi, mais cela est vrai aussi pour d'autres villes de notre département sur les questions du logement. Je pense aussi aux personnes connaissant un handicap et aux questions relatives à l'égalité hommes/femmes.
Je souhaite, Monsieur le Préfet, avoir une communication sur les activités de la COPEC sur notre département et les mesures que vous souhaitez prendre pour renforcer l'action contre toutes les discriminations dans les Hauts-de-Seine.

Réponse du Préfet

Pour la COPEC, c'est maintenant une institution. Elle a presque deux ans d'existence et elle a été réunie à plusieurs reprises par mon prédécesseur, moi-même, le Procureur, l'Inspecteur d'Académie.
On a fixé trois orientations à la COPEC lors de la dernière commission plénière.
La première orientation est de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs sur toutes les formes de lutte contre la discrimination, avec un certain nombre de déclinaisons pratiques, comme des diagnostics territoriaux de lutte contre la discrimination à l'emploi, qui ont été menés en 2007 et en 2008 sur des territoires particuliers, comme l'une sur la boucle nord du département, une autre sur la zone des Blagis. Les communes sont à l'initiative de nombreuses actions qui ont été remontées de façon très intéressante.
On a aussi, à l'initiative de la COPEC, réalisé une petite plaquette qui est sortie la semaine dernière « Luttons ensemble contre les discriminations », qui propose toutes les adresses auxquelles il convient de s'adresser en fonction de la discrimination dont on est victime et qui renvoie à la HALDE. Je tiens cela à la disposition des conseillers généraux.
Nous avons organisé à la Préfecture en mai dernier une exposition sur les discriminations, qui s'appelait « Discriminations : qui ? comment ? pourquoi ? », avec exposition, conférences, etc. Cela, c'est pour la mobilisation et la sensibilisation.
La deuxième orientation touche l'insertion professionnelle qui est évidemment l'un des leviers fondamentaux de l'intégration collective ou individuelle dans notre société.
C'est la Direction Départementale du Travail et de l'emploi qui décline au niveau départemental le plan régional « Egalité des chances » et qui traduit dans l'ensemble des actions conduites, principalement ou prioritairement sur les territoires de la politique de la Ville, décline toujours le volet discrimination.
Je rappelle que, le 8 février dernier, en annonçant le plan « Espoir banlieues », le Président de la République lui-même a appelé l'ensemble des acteurs de la politique de la Ville à se mobiliser pour soutenir la jeunesse de nos quartiers qui cherche à s'intégrer.
Nous avons, pour notre part, décidé de reconduire à cœur Défense en octobre prochain l'opération « Emploi en diversités » qui, en 2007, comme elle le fera en 2008, était menée en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et vise à mettre en relation des entreprises du département pouvant offrir des emplois à des

diplômés avec les diplômés de niveau bac+3 ou au-dessus qui sont alto séquanais et résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
La troisième grande orientation est plus particulièrement la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. C'est quelque chose qui est totalement intégré, je le sais, aux mobilisations et aux préoccupations de chacun. Les efforts pour les Services de l'Etat sont principalement développés par l'Inspection d'Académie et par les services de Police et croyez bien que, de ce point de vue, nous ne laissons rien passer.
Voilà pour l'activité de la COPEC.

Patrice Leclerc sur l'avenir de la Snecma Gennevilliers

Monsieur le Préfet,

Issu du projet « Méthode avancée en ingénierie mécanique – MAIA » lancé en octobre 2003 par la Snecma, l'ONERA et le CNRS, le procédé aube de soufflante *(aube fan composite RTM)* breveté par les techniciens et ingénieurs français de la Snecma à Gennevilliers équipera les prochaines générations de moteurs et d'équipements aéronautiques. Il répond aux exigences de réduction de consommation d'énergie et de pollution.
Or, un contrat d'exclusivité de 20 ans a été signé entre la Snecma et la société américaine Albany, abandonnant à cette dernière le brevet Snecma aube fan composite RTM.
De fait, les fonds publics consacrés à ce projet, servent à délocaliser un savoir technologique et une production.
Cette cession met en péril l'activité industrielle sur le site de la Snecma à Gennevilliers/Colombes. Il s'agit là d'un acte qui va accroître le processus de désindustrialisation de notre département.
Aussi, Monsieur le Préfet, pouvez vous nous donner des informations sur ce que compte faire l'Etat pour préserver le potentiel économique du département et veiller à ce que les projets bénéficiant de fonds publics ne soient pas bradés ? L'Etat va-t-il accepter de financer cette délocalisation d'un brevet innovant et ne pas assurer l'avenir de ce site industriel, au moment où des millions d'euros sont encore donnés à des pôles de compétitivité et où le gouvernement affirme vouloir faire de l'emploi une priorité ?

Réponse du Préfet

Je vous remercie, monsieur le Conseiller Général, de ne pas avoir improvisé cette question en séance mais d'avoir eu la gentillesse de me la faire passer il y a deux jours, ce qui m'a permis d'aller un peu aux nouvelles pour savoir ce que c'était que la technologie des matériaux composites munis de renforts tissés en carbone !
Effectivement, c'est extrêmement prometteur et Safran estime que c'est un atout majeur dans ses technologies. C'est une technologie qui est notamment très bien adaptée aux pièces qui doivent énormément souffrir sur le plan mécanique, comme les pièces de structure ou comme les fameuses aubes de soufflante, dont je me garderais de dire trop dans le détail à quoi cela peut servir.
J'ai compris que c'était dans le réacteur, que c'était une technologie de pièce développée par Safran mais qui allait être utilisée par Snecma afin que Snecma puisse l'utiliser dans un moteur qui est le successeur du moteur le plus vendu actuellement pour les moyens courriers, le CFM56. Et cette nouvelle technologie permettant une réduction de la masse est un atout évidemment très fort de compétitivité de ce nouveau moteur.
C'est un effort de développement qui, bien que largement autofinancé, a fait l'objet d'un soutien de l'Etat et qui, comme vous le dites, s'est traduit par le dépôt d'un brevet dont la propriété et l'usage sont réservés aux intérêts de Safran.
Le problème est que, pour la bonne mise en œuvre de cette technologie, il faut aussi des savoir-faire particuliers dont ne disposent pas Safran ni Snecma et que ces savoir-faire particuliers n'ont été identifiés que dans cette société américaine qui s'appelle Albany, ce qui, tout simplement, explique le partenariat mis en place pour la réalisation des opérations de tissage de la texture, le renfort tissé en carbone, sur le matériau composite.
C'est une combinaison de talents qui est absolument nécessaire pour la réussite de cette percée, percée applicable aux aubes de soufflante, mais dont on sait qu'elle est aussi en prévision d'application sur d'autres pièces, comme les trains d'atterrissage et d'autres applications encore.
Percée, oui. Percée tout seul, non. Percée en partenariat. Atout de compétitivité. Nulle part, il n'a été décidé que Safran abandonnait cette technologie ni n'en lâchait la propriété. Aucune cession de propriété de cette technologie n'est envisagée à ce jour. Ce n'est pas la même chose. Pour se développer, si on a besoin de l'aide technique d'Albany parce que, sans cela, cette technologie restera lettre morte, il faut la partager. La partager, ce n'est pas la céder et Safran en restera propriétaire.

Question orale de Nadine Garcia

relative a l'adoption de la charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Monsieur le Président,

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe a élaboré et promu une charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous. Cette charte rappelle la dimension fondamentale que représente l'égalité des femmes et des hommes pour la démocratie, ainsi que le rôle crucial que doivent jouer les autorités locales et régionales dans la mise en œuvre du droit à l'égalité dans l'ensemble des domaines qui relèvent de leur responsabilité. Au-delà de l'égalité de droit qui semble acquise, l'égalité de fait, elle, reste à conquérir. Elle nécessite des changements de culture et de mentalités. Force est de constater que malgré les efforts législatifs aussi bien européens que nationaux, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Or, l'égalité des femmes et des hommes est une partie intégrante des droits fondamentaux de la personne. C'est une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement respecté, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement, mais il doit être effectivement exercé dans tous les aspects de la vie quotidienne : politique, économique, sociale et culturelle. Aujourd'hui, notre groupe propose que le Conseil Général des Hauts-de-Seine s'engage, comme l'ont fait déjà d'autres collectivités territoriales, dans la mise en œuvre d'une égalité réelle des femmes et des hommes dans tous les domaines où s'exerce sa responsabilité, en signant cette charte. Par la signature de celle-ci, le département des Hauts-de-Seine s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions dans l'ensemble des domaines sur lesquels il peut agir : la formation, la santé, l'action sociale, le logement, la culture, les sports, le soutien plus important aux associations qui mènent des actions contre les violences faites aux femmes et bien d'autres. Cet engagement nécessitera les moyens humains et financiers qui devront être alloués à cet objectif.

Réponse de Patrick Devedjian

Votre question m'offre l'occasion de vous préciser la situation sur l'égalité des femmes et des hommes au sein de notre collectivité. Comme vous l'avez indiqué ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé.
Le Département en tant que collectivité territoriale présente un taux de féminisation de 73 % de l'effectif total de l'ensemble des agents départementaux.
Ainsi, 34 femmes occupent un emploi de direction (DGA et directeurs) sur 85 emplois de ce niveau, soit un taux de féminisation des postes à haute responsabilité de 40 %.
Sur l'ensemble des emplois à responsabilité du Département, correspondants à 277 postes de directeur général, directeurs généraux adjoints, directeurs, directeurs adjoints et chefs de service, 164 sont occupés par des femmes soit une proportion de 59 %.
Dans certains secteurs, le taux de féminisation est encore plus élevé, comme par exemple dans les domaines social et éducatif où les femmes représentent 69 % des personnels affectés sur des postes à responsabilités. Ces taux sont largement supérieurs aux taux de l'ensemble des grandes collectivités. En effet, une étude publiée par le Centre national de la fonction publique territoriale en 2007, relative à la place des femmes dans les emplois de direction des grandes collectivités, révèle que 18,6 % de ces emplois sont occupés par des femmes, ce taux étant de 40 % dans les services départementaux.
Comme vous pouvez le voir ce droit fondamental est déjà pris en compte dans le fonctionnement de notre administration.

Patrick Devedjian s'est engagé ensuite à étudier et examiner de près notre demande d'adhésion à cette charte qui a été envoyée à tous les élus.

Question orale de Patrick Alexanian

relative a un partenariat avec la maison d'arrêt de Nanterre

Monsieur le Président,

Nous avons décidé de vous alerter sur la situation de la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine de Nanterre. Une large majorité de la population pénale est jeune et originaire du département 92. Construite pour 600 places, on compte 950 détenus, dont une soixantaine en milieu ouvert.
De plus, avec le projet de loi pénitentiaire, ce sujet est d'actualité.
Petit rappel : selon la loi du 22 juin 1987, la prison a deux missions : punir et réinsérer.

Mais comment imaginer une possible réinsertion quand on sait que, en moyenne, on trouve un conseiller d'insertion et de probation pour 134 personnes ; que le système de santé est défaillant ; et que les offres de travail et de formation sont très loin de satisfaire les besoins (à la fois quantitativement et qualitativement).
A ces défaillances, il faut rajouter la surpopulation carcérale. Un record historique en France de 65 645 personnes pour 50 756 places, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2002, est à constater.
La politique gouvernementale actuelle, sécuritaire et liberticide, n'arrange rien à cette situation catastrophique.
A la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine, comme je l'ai exposé précédemment, la surpopulation est importante ; ce qui entraîne des conséquences dramatiques à différents niveaux : c'est d'abord une violation continuelle de la dignité du détenu, c'est également une situation qui rend très difficile l'exercice des métiers de l'administration pénitentiaire (surveillants, CIP, personnel de direction).
Je m'arrête un instant pour rendre hommage aux travailleurs sociaux, au personnel pénitentiaire, et à la nouvelle direction de la Maison d'arrêt de Nanterre qui essaye avec trop peu de moyen financier et humain, d'imaginer une prison plus digne.
Nous devons réfléchir ensemble à un autre système, nous devons réfléchir ensemble à quel sens nous voulons donner à la peine. Il est de notre devoir en tant qu'élu-e de permettre à tous nos administrés de vivre dignement avec d'autres perspectives que la détention, la pauvreté et l'exclusion…
Le département est une institution qui devrait sur de nombreux points, avec ses propres compétences, notamment avec des actions sociales et culturelles, permettre aux détenus de vivre dignement, pour permettre leur réinsertion, et donc limiter la récidive.
Il est important de préciser que 35% sont indigents en détention, que nombreux sont ceux qui doivent aider financièrement leur famille à l'extérieur…Nous ne pouvons pas rester aveugle sur ces situations de vie.
L'action sociale "à l'extérieur" doit absolument être en lien avec l'action sociale à l'intérieur des prisons.
Il y a donc une réelle nécessité de coopération entre la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine et le Conseil Général. Nous devons par nous même vouloir devenir des partenaires essentiels de la Maison d'arrêt.
Suite aux propositions du Comité restreint pour la loi pénitentiaire, Madame Dati propose un texte de loi aux parlementaires où les collectivités territoriales, si le texte est adopté, devront prendre toute leur part dans la vie de l'établissement pénitentiaire de leur territoire.
D'une part, un conseil d'évaluation comprenant des représentants des collectivités territoriales sera institué auprès de chaque établissement pénitentiaire afin d'évaluer les conditions de fonctionnement de l'établissement, et de proposer, le cas échéant, toute mesure, de nature à les améliorer
D'autre part, il y est également proposé la création d'une commission de suivi des politiques pénitentiaires comprenant des représentants des collectivités territoriales, afin de mettre en oeuvre les actions conduites à l'égard des personnes placées sous main de justice.
Bien entendu, ce n'est qu'un projet de loi. Les fonctionnements et leurs compositions seront déterminés par décret. Mais nous devons dès à présent prendre l'initiative, aller au devant du projet et contacter nos différents potentiels partenaires.
Autre compétence : la culture. J'insiste sur la nécessaire diversification du public touché par les actions culturelles de notre département. Nous ne devons pas négliger l'enjeu que représente l'établissement pénitentiaire de Nanterre dans le domaine culturel.
Pour conclure, je souhaite rappeler, que les détenus de notre département ne sont pas dénués de tous les droits. Nous avons des responsabilités à leur égard.
Par conséquent, je vous demande, Monsieur le Président, si le Conseil général à l'intention de nouer contact avec la Maison d'arrêt de Nanterre afin d'établir un partenariat constructif dans différents domaines (réinsertion, culture,…), pour permettre l'application de la future loi pénitentiaire, et surtout améliorer la vie quotidienne et la réinsertion des détenus.

Réponse de Patrick Devedjian

L'avant-projet de nouvelle loi pénitentiaire vient d'être soumis au Conseil d'Etat pour avis et devra par la suite être présenté en Conseil des Ministres, avant d'être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Aussi est-il susceptible de faire l'objet de nombreux aménagements.
Les actions culturelles en faveur des détenus et les actions de réinsertion sont inscrites dans le code de procédure pénale en tant que missions relevant du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), service déconcentré de l'administration pénitentiaire.
Concernant les mineurs incarcérés, le travail des conseillers d'insertion et de probation s'effectue en lien avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).
Les conseillers d'insertion et de probation sont en lien avec les divers services sociaux, éducatifs et médico-sociaux, dont les services sociaux départementaux, afin de préserver l'accès au droit des détenus et préparer leur sortie d'incarcération.
Par ailleurs, le Conseil général des Hauts de Seine finance des associations qui oeuvrent à la réinsertion des détenus majeurs et mineurs.
Depuis 1995 le Conseil général finance l'association Entr'Aide Sociale et Professionnelle (ESP 92) dans le cadre de son Programme départemental d'insertion. Cette association intervient auprès des personnes détenues au sein de la Maison d'arrêt de Nanterre, en amont de la sortie du milieu carcéral à la demande du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Des concertations ont lieu chaque semaine entre la chargée d'insertion de l'ESP, les conseillers d'insertion et de probation, et certains partenaires présents dans l'établissement

(l'association FAIRE, la GEPSA - société privée prestataire de services pour l'administration pénitentiaire, l'Education nationale…) afin de préparer la fin de peine et d'envisager les possibilités de réinsertion à plusieurs niveaux : hébergement, formation, emploi, soins…
A l'extérieur, l'ESP accompagne essentiellement les personnes qui n'ont pas accès directement aux droits sociaux du fait d'une situation antérieure très marginalisée, et souffrant de carences multiples. Une domiciliation est proposée et le Revenu minimum d'insertion est réactivé ou sollicité pour la première fois.
En 2007, dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi, le Conseil général a participé au financement des actions mises en œuvre par cette association à hauteur de 97 000 € et l'évaluation de l'activité indique que 231 personnes ont pu être accompagnées.
Le Conseil général soutient d'autre part depuis 2003 l'association d'action éducative des Hauts de Seine qui a pour objet de venir en aide matériellement et moralement, de façon individuelle ou collective, aux jeunes mineurs ou majeurs de moins de 21 ans, concernés par des mesures judiciaires et ou faisant l'objet de mesures restrictives de liberté. En 2008, le montant de la subvention s'est élevé à 15100 €.

Interventions sur les rapports

Intervention de Patrick Jarry sur le rapport 08.171 – Budget supplémentaire 2008

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

En réponse aux propos qui viennent d'être tenus par M. Caron et, au préalable, par M. Denis Larghero, je veux dire que, premièrement, je pense que les situations, à l'échelle de la métropole n'ont jamais été à ce point inégalitaire. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les analyses qui sont faites. Bien sûr, ce n'est pas qu'une question de péréquation à la marge.
La situation est tellement explosive que même le Président de la République s'en est aperçu … Mais sans doute ne fera t'il pas les réformes que je souhaite ! La situation est tellement inégalitaire que les choses ne peuvent pas rester dans cet état, où alors le risque existe que la région explose. J'avais déjà dit, il y quelques années, que l'Île-de-France n'avait pas d'avenir si elle restait dans cette situation là. Ajouter des tours aux tours de la Défense ne réglera pas le problème.
La deuxième chose que je veux vous dire, c'est qu'il y a deux analyses possibles, cela dépend comment vous maniez les chiffres. Où bien Nanterre est une grande ville populaire et elle est l'objet d'un traitement particulier, ou bien elle est dans la moyenne de ce qui se fait dans d'autres villes.
Moi, quand je regarde les chiffres, que je peux vous donner pour les vérifier, nous sommes dans une situation où, sur que l'on appelle l'action sociale, ce sont des moins. Ce ne sont pas des plus, ce sont des moins ! Vous pouvez aller toutes les associations qui travaillent dans la ville sur ce sujet, elles confirmeront qu'elles sont dans cette situation.
Je pense que vous sous-estimez l'ampleur des difficultés auxquelles les familles sont confrontées. À Nanterre, aux portes de La Défense, 23% de la population vit sous le seuil de pauvreté, au sens de l'INSEE. Un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre, au sens de l'INSEE. Voilà ce qu'est la réalité. Ce sont des chiffres avancés avec certitude. Nous avons un observatoire social, qui d'ailleurs travaille avec les services du conseil général et de la CAF. La situation décrite peut même être pire, si j'observe la population qui habite les logements de l'Office Départemental.
Dans le patrimoine social d'Île-de-France, entre 2002 et 2007, le nombre de personnes et de familles qui sont en dessous des 60 % du plafond P.L.U.S a augmenté de 10% sur la totalité des gens qui vivent dans le logement social. C'est le même chiffre pour Nanterre. Donc nous sommes dans la moyenne de l'augmentation à l'échelle régionale. C'est cela la réalité !
Avec un budget de 1,5 milliards d'euros, moi ce que je constate c'est que vous « mégotter » pour nous donner un poste pour le PLIE, pour nous donner 20.000 euros pour ce même PLIE, pour nous diminuer de quelques milliers d'euros pour le CLIC. Vous pouvez retourner ces chiffres dans tous les sens, mais la réalité vécue, c'est celle que je décris.
Je ne mets pas en cause le caractère de "bonne gestion" et de "bon gestionnaire" des services et des élus de cette assemblée. Ce que je dis c'est en rapport avec ce que sont nos objectifs … et je pense, que d'où vous êtes, vous ne voyez pas l'ampleur de la situation inégalitaire, de la protestation sourde et du sentiment d'amertume qui s'accumulent. On a vu, malheureusement en novembre 2005 ce qu'ils pouvaient donner et dont on voit ce qu'ils donnent d'une manière régulière (Villiers-le-Bel).
Ce n'est pas une polémique sur 2 euros ici, ou 3 euros là. Nous sommes dans un département riche et évidemment, on aurait pu s'attendre à ce que les critiques, que l'on vous avait faites lors du vote du Budget Primitif, seraient prises en compte. Donc, que le Budget Supplémentaire allait corriger un certain nombre de points ou de disparités qui étaient choquantes. Ce n'est pas le cas. Par exemple sur tout ce qui est lié au sport et à la

jeunesse, et de la baisse constatée des moyens, on aurait pu penser que vous alliez y mettre de l'argent. Ce n'est pas le cas. Sur la jeunesse je reviendrais plus loin dans mon propos.
J'en viens au budget supplémentaire en précisant qu'il ne vise qu'à ajuster un budget primitif que nous n'avons pas voté.
Ne s'agissant que d'adaptations, qui ne changeront pas la nature profonde du BP, ni les grands choix de gestion du conseil général, nous ne pourrons évidemment pas approuver ce budget supplémentaire.
Lors du vote du Budget Primitif, nous avions eu l'occasion d'exprimer le désaccord du Groupe Communiste et Citoyen sur différents aspects des choix politiques effectué par votre majorité. Cela en situant le contexte national qui n'a guère évolué, si ce n'est en pire, car « la situation générale des familles s'est encore détériorée durant ces derniers mois : objectivement, chacun a pu constater que le pouvoir d'achat avait diminué, c'est un constat partagé. De plus, il y a une grosse déception de la part d'une partie de l'électorat des classes modestes et moyennes qui avaient cru au changement et à la rupture. Force a été de constater que cette rupture ne s'est pas faite au profit des plus fragiles, loin s'en faut… !!! »
Ainsi j'avais souligné plusieurs points, sur lesquels des subventions ou des crédits moindres ont été décidés et des actions à caractère social, culturel ou sportif carrément annulés. Il en est ainsi en ce qui concerne :
- Suppression progressive de voc@tion 92, sous prétexte qu'il y aurait trop d'aides existantes en faveur des jeunes ; ceci après la suppression des bourses étudiants !
- Suppression de Parc en sports, et d'une manière générale une aide à la pratique sportive en baisse régulière dans les budgets.
- Une baisse significative du soutien à la politique de prévention spécialisée dans le département – par exemple le refus de mettre en œuvre le projet de club de prévention dans le quartier « Université » à Nanterre.
- Sans oublier ce que j'indiquais plus haut sur la stagnation inquiétante de l'aide aux associations, dont on sait qu'elle bénéficie en priorité aux jeunes du département.

Les assises de la jeunesse qu'a annoncées le nouveau Président du Groupe UMP visent peut-être à tenter de mettre un écran de fumée devant cette réalité. J'espère que non car la jeunesse, notamment dans les quartiers les plus populaires, est en attente de signes forts de la part des institutions, de la part des gens « au pouvoir » !
Sur le logement, qui reste notre priorité absolue dans le département : nous attendons une politique bien différente de la part du Conseil Général. Je rappelle en effet que le département a souhaité reprendre à son compte l'aide à la pierre, a préféré créer son propre Etablissement Public Foncier, cela donne des responsabilités. Il n'empêche, le département pourrait développer une vraie politique dynamique en la matière, par exemple en incitant très fortement les maires à construire du logement accessible au plus grand nombre. L'écart entre les villes et l'écart entre les besoins est considérable.
Sur les déplacements : un projet devrait recevoir un engagement fort de la part du département pour les prochaines années, il s'agit du prolongement de la ligne de tramway T1 depuis le département de la Seine-Saint-Denis jusqu'à Rueil-Malmaison, via Nanterre, Gennevilliers, Asnières et Colombes. C'est l'intérêt du département.
Sur l'enseignement : les demandes habituelles restent les mêmes : travailler à des collèges de 600 élèves au maximum partout dans les Hauts-de-Seine, 500 en ZEP ; la construction d'un nouveau collège à Gennevilliers ; la réintroduction des bourses pour les étudiants, et la création d'une bourse pour les collégiens.
Sur les politiques de solidarité : l'accueil des jeunes enfants, qu'il s'agisse des crèches ou des structures alternatives, ne fait toujours pas l'objet de l'attention nécessaire de la part du conseil général ; nous considérons également qu'en matière d'emploi, un effort plus conséquent pourrait être réalisé sur des initiatives particulières.
Sur tous ces points déjà abordés lors du budget primitif, nous ne voyons aucune correction dans le Budget Supplémentaire soumis au vote de notre assemblée.
La bonne santé financière du Conseil Général est incontestable, le compte administratif 2007, que nous allons examiner tout à l'heure, avec ses excédents, est là pour l'attester. Elle aurait donc pu permettre à la majorité départementale de faire d'autres choix, des choix plus profitables à la population en corrigeant sensiblement certaines des décisions prises lors du vote du Budget Primitif, notamment sur tous les points que je viens d'évoquer.
Nous avions fait des propositions que je viens de réitérer dans leurs grandes lignes, lors du vote du budget primitif, vous auriez pu adresser un signe à votre opposition.
Certaines applications auraient pu trouver leur place dans ce budget supplémentaire : je pense par exemple à la carte Imagin'R, où nous demandons une participation plus importante du conseil général à hauteur de 50% ; ou bien une ancienne demande du groupe communiste, que nous ne voulons pas abandonner, la réinstauration des bourses départementales pour les lycéens et les étudiants, ainsi que la création d'une bourse pour les collégiens.
Tout cela aurait constitué de nouvelles dépenses utiles pour les populations, il est bien regrettable que vous n'y donniez pas suite.
Pour ne prendre qu'un seul exemple concret sur les injustices de votre gestion, je voudrais dire quelques mots sur la restauration scolaire dans les collèges.
La faiblesse des crédits supplémentaires (+ 0,2M€) pour la demi-pension et le bilan qui nous a été remis montrent une fois de plus l'inadéquation du barème départemental puisque les collèges en ZEP sont ceux où la proportion de demi-pensionnaire est le plus faible de 14,4% à 40%. Pire, 14 enregistrent une diminution sur 2005-2006 et 5 chutent de 10,7% à 14,9%
Un exemple : au collège Georges-Pompidou à Villeneuve-la-Garenne, où le prix du repas est l'un des plus élevé : 2,76 €, le pourcentage de demi-pensionnaires passe de 38,10% à 24,57%, soit une réduction de13,5 % de ceux qui pourraient avoir la chance de déjeuner dans leur collège !

Bien qu'il nous ait été dit que la comparaison avec le collège Émile-Verhaeren à Saint Cloud n'était pas bonne en raison du trajet domicile-collège, il reste que l'on y mange pour moins cher de 2,40€ à 2,49 € et que la proportion de demi-pensionnaires continue de progresser passant de 95,69% à 96,8 % soit + 1,1%.
Autre exemple, au collège Fournier à Clamart, où le prix de repas est identique à Villeneuve, et dont le pourcentage de demi-pensionnaires est parmi les plus hauts avec 91,47%, soit une progression de 9%.
Le problème est donc bien ailleurs. La question du coût du repas pour les familles, notamment pour celles dont les revenus sont modestes, est essentielle.
Ainsi une famille de 2 enfants et dont les 2 parents touchent le SMIC se situe d'après le barème départemental au coefficient 609 et bénéficie d'un abattement de 8,8%. Considérant que le prix moyen en collège est de 2,66 €, cette famille paie son repas 2,43€ malgré l'aide départementale, soit le même tarif qu'une famille non aidée de Saint Cloud.
Pour ne citer que deux cas précis :
. Dans les écoles à Nanterre ce même repas serait facturé 2,09 €, soit 0,57 € de moins ce qui représenterai une réduction de 21,42%. Dans les écoles de Malakoff, la même famille paierait 1,94 € pour les repas de ses enfants.
Avec des ressources moindres que celles du département, nos communes font mieux que le département !
Ce qui est en question, c'est donc aussi le barème départemental appliqué dont le quotient butoir de 675 € pour percevoir une aide correspond à un revenu mensuel de 2 025 €. Nous serions d'ailleurs intéressés d'avoir, collège par collège, le nombre de collégiens bénéficiant d'une aide départementale pour la demi-pension.
Ce n'est pas suffisant, c'est pourquoi nous continuons de penser qu'il faut poursuivre la réflexion et prendre des mesures sur cette question de la restauration. L'application d'un quotient familial avec davantage de tranches et prenant mieux en compte la diversité des revenus est à étudier pour permettre à un plus grand nombre de famille de bénéficier d'une aide départementale et d'augmenter ainsi le nombre de DP dans les collèges où les besoins sont les plus pressants.
Il faudrait aussi revenir sur les conditions de mise en place par le département de la liaison froide dans tous les collèges d'ici 2013.
Enfin le système de liaison froide n'implique pas le choix du privé. Le Département a la possibilité de faire le choix d'un véritable service départemental public de la restauration.
Monsieur le Président, vous êtes à la tête d'un beau département. Nous vous invitons, pour les prochains exercices budgétaires, à utiliser toute sa surface financière pour construire, enfin, un vrai projet solidaire pour tous les Altoséquannais.
Paris Métropole appelle à plus de solidarité, à la péréquation des richesses. Vous, vous menez des politiques publiques qui creusent les inégalités à l'intérieur même du département.
Le groupe communiste ne votera pas ce budget supplémentaire.

Intervention de Patrick Jarry sur le rapport 08.185 – Compte administratif 2007

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous sollicitez notre avis sur le compte administratif d'un budget 2007, exécuté que de surcroît le groupe communiste d'alors n'a pas voté.
Je crois que ce qui saute aux yeux à la lecture du document que vous nous avez adressé, c'est bien sûr la poursuite de cette accumulation de richesses, qui ne se dément pas dans notre département.
Le solde de l'exercice s'élève à 96,4 Millions, avec un taux de réalisation, en fonctionnement, de 91%.
C'est un résultat nettement supérieur aux années précédentes !
Déjà, en 2006, l'excédent était de 70 millions d'euros ! Contre 20 ou 30 millions d'euros les années précédentes !
Cela pose bien sûr la question de l'utilisation de ces fonds pour les habitants des Hauts-de-Seine.
Un autre chiffre pour illustrer ce constat : celui des recettes de fonctionnement. En 2005, elles étaient de 1,335 milliard d'euros ; en 2006 à près de 1,170 milliard, et en 2007 à 1,560 milliard d'euros, montrant ainsi que ces recettes restent à un niveau considérable. Il y a donc de quoi faire pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des populations.
Ce chiffre de 1,560 milliard d'euros est tout simplement énorme. Il ouvre des possibilités pour une action plus solidaire en direction de la population du département et plus largement à l'échelle de la métropole parisienne.
Vous avez raison de le dire, d'autres départements ne sont pas dans la même situation et ont plutôt vu s'accumuler de nombreux handicaps durant ces dernières années, avec des moyens quasiment à l'identique, avec la responsabilité de répondre à des transferts de charges que les gouvernements successifs de ces dernières années, ont décidé comme le RMI par exemple.
Pour notre part, nous avons été toujours constants au cours de ces trente dernières années, nous nous sommes toujours opposés aux transferts de charges à l'égard des collectivités, dès lors qu'il n'y avait pas les sommes correspondantes, quels que soient les gouvernements.
Notre propos n'est évidemment pas de nous plaindre de ces mannes financières, mais plutôt de juger de l'usage qui en est fait au profit de ses habitants et de ce département.
C'est bien sûr ce que nous reprochons en priorité à la majorité départementale lors de nos débats budgétaires, et que nous retrouvons dans le compte administratif.

L'an passé, mon prédécesseur, Michel Laubier avait souligné un signe étonnant, celui de la répartition de nos recettes entre les recettes « directes » et les recettes « indirectes ».
Pour la première fois, le produit de nos impôts indirects était supérieur au profit de la fiscalité directe. Cette année encore, les recettes des impôts directs et indirects sont sensiblement identiques : 605,702 millions d'euros d'un côté, 556.150 millions euros de l'autre !
Je rappelle qu'ils étaient de trois fois moins importants il y a seulement 5 ans, par exemple au regard des éléments du compte administratif 2002.
Cette explosion des recettes indirectes est liée à l'augmentation incessante, année après année, des droits de mutation.
Depuis le compte administratif 2002, où apparaissait un montant de 242 millions d'euros, la part de ces droits de mutation ne cesse d'être élevée.
Si, à la lecture du rapport, j'ai bien noté qu'entre 2006 et 2007, ils ont baissé de 47,88 millions d'euros, ils atteignent tout de même 394 983 millions d'euros en 2007, avec un taux de réalisation de 141 % par rapport au budget primitif, soit tout de même un gain de 153 millions d'euros en 5 ans.
Au final, le département des Hauts-de-Seine bénéficie de la hausse du foncier et de l'immobilier, dit autrement, de la spéculation foncière et immobilière ! Cela assure, à la fois, des recettes conséquentes dans son budget et se traduit par une certaine sélection de la population dans un département devenant de plus en plus ségrégatif pour y habiter, car au bout du compte, nous ne cessons de le dire, toutes ces dispositions finissent par chasser les familles les plus fragiles et mettent en péril, nous en sommes convaincus, un équilibre durable de notre département, et de la région métropole toute entière.
Vous le savez, c'est un thème sur lequel le groupe communiste et citoyen revient régulièrement lors des votes budgétaires : Il importe que les Hauts-de-Seine redeviennent un département plus solidaire, un département ouvert à toutes les catégories sociales, un département varié et mixte.
Nous avons la conviction que notre Conseil général se devrait de jouer un rôle porteur dans ce domaine. Il devrait faire valoir le respect d'une vraie solidarité à l'échelle de la région toute entière, en combinant, à la fois, développement durable et soutenable pour tous, meilleure justice sociale et avenir de la métropole parisienne.
Pour illustrer mon propos, je tiens à souligner quelques points qui me semblent essentiels pour la vie quotidienne des citoyens :
En fonctionnement, le budget de l'action sociale est à un taux de réalisation de 93 %, avec un montant de dépenses en 2007, de 487 millions d'euros pour 472 en 2006.
Pour le RMI, le taux de réalisation est de 91 %, ce qui est particulièrement faible, surtout s'agissant des plus démunis. De plus, ce taux de réalisation est inférieur au taux de 2006, qui était de 92 %.
A Nanterre, sur les espaces « Accueil-Insertion-RMI », alors que le département a de l'argent, puisqu'il ne dépense pas la totalité et que ses ressources sont considérablement augmentées, dans une des villes qui est sans doute l'une des villes les plus populaires du département, les moyens sont en diminutions constantes : en 2006, 237.970 Euros ont été versés. En 2007, 181.300 Euros, et en 2008, le montant minimum espéré n'a pas été voté et donc bien évidemment non versé. Je rappelle ici que le RMI est une compétence du Conseil général.
Toujours à Nanterre, sur le programme d'insertion par l'emploi, le PLI, dont la qualité du travail est reconnue par tous, au sein de la maison de l'emploi et de la formation, ce sont, en 2007, 20.000 Euros qui ont été votés, mais que le Conseil général a refusé de nous verser.
Pour cette année, il n'y a pas de versement, avec, en plus, la suppression d'un salarié mis à disposition.
Si j'ajoute, sur le financement du CLIC, que le budget est de 335.561 Euros. Le Conseil général a versé en 2007 la somme de 88.000 Euros, et la ville de Nanterre, 240.561 Euros, soit 60 % du budget.
Voyez, on n'est même pas à 50 %. Compte tenu de la décision des uns et des autres, on arrive à 50-50.
On voit bien que, alors que les richesses s'accumulent dans le département, alors que l'on n'utilise même pas toutes les richesses votées dans le cadre du budget, on se retrouve avec une situation difficile.
Pour le poste « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » le taux de réalisation est de 85 %. Peut-on croire que les besoins dans ces secteurs essentiels de la vie de tous les jours, à la cohésion sociale et au « bien-vivre », n'auraient pas la nécessité d'une action plus soutenue de la part de notre collectivité, d'autant que le montant du budget primitif était déjà bien faible au regard des attentes : 44,5 millions au B.P et 37,6 Millions réalisés.
Evidemment le groupe communiste ne votera donc pas ce compte administratif.

Intervention de Jacques Bourgoin sur le rapport 08.131 – Etablissement Public Foncier

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

La mise en place d'un EPF à l'échelle régionale répondait à la nécessité de permettre l'intervention publique face à la spéculation foncière et immobilière et par conséquent agir, via des politiques d'aménagement du territoire cohérentes et solidaires, en particulier pour l'offre de logement.
C'est pourquoi notre groupe communiste et citoyen avait voté contre la création de l'EPF des Hauts de Seine.
Pour que nos territoires franciliens et alto-séquanais soient plus attractifs et plus solidaires, il faut concrètement travailler avec tous.
Cette préoccupation est d'autant plus d'actualité à l'heure des assises de la métropole où vous ne pouvez vous contenter, M. le Président, d'un simple affichage.

La moyenne de 25% de logements sociaux dans les Hauts de Seine que vous avez rappelée mercredi matin lors de ces assises masque une réalité forte de ségrégation territoriale et sociale alto-séquanaise avec d'une part 15 communes hors la loi SRU, et d'autre plus de 50% des logements sociaux du département répartis dans seulement 11 villes sur les 36 que comptent les Hauts de Seine.
C'est pourquoi je veux redire que notre assemblée doit impérativement imposer à l'EPF des Hauts de Seine de ne porter que les projets immobiliers comportant au moins 50% de logements sociaux.
C'est pour ces raisons de fond, Monsieur le Président, que notre groupe votera contre ce rapport.

Intervention de Jacques Bourgoin sur le rapport 08.158 – Aides à la pierre

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

La précarité, le coût exorbitant des loyers et de l'immobilier, les délais d'attente très longs pour l'accès au logement social, la présence inadmissible de dizaines de milliers de logements insalubres font que le problème du logement est la question prioritaire pour des dizaines de milliers d'alto séquanais qu'ils soient salariés, familles modestes ou appartenant aux classes moyennes, jeunes, étudiants ou travailleurs.
Les avenants que vous nous proposez d'approuver portent sur les objectifs et les enveloppes financières allouées, pour l'année 2008, tant au parc social qu'au parc privé.
En ce qui concerne le parc social, je ne me lasse pas de dire et de répéter que le conseil général des Hauts de Seine ne s'honore pas de son manque d'ambition en matière de production de logements sociaux.
Nous avons, lors de la dernière séance publique, critiqué le bilan 2007 de la production de logements sociaux.
Aujourd'hui permettez-moi d'émettre de sérieux doutes sur la pertinence des chiffres que vous nous présentez pour 2008 et votre réelle volonté de les respecter dans la mesure où le logement est loin d'être la priorité de notre assemblée et ce, en dépit de ce que vous pouvez affirmer Monsieur le Président.

- pour ce qui est de la production de logements sociaux, l'avenant proposé dénote de l'immobilisme (et du manque d'ambition) de votre majorité : alors que pour maintenir la population actuelle dans le département il faudrait construire près de 7000 logements par an (rappelons qu'au début des années 1990 on en construisait près de 8000 par an), vous nous proposez la reconduction des objectifs…de 2006, soit la production de 3250 logements locatifs sociaux (pour mémoire l'objectif de 2007 était de 3000 logements à produire…et çà peine 1980 furent effectivement construits)…au regard de cette performance 2007 quelles garanties pouvez vous nous donner que cet objectif sans ambition sera effectivement honoré?
- en ce qui concerne la ventilation de cet objectif, notre groupe est scandalisé que les PLAI représentent à peine 11% des constructions prévues, et que l'objectif de construction de PLS progresse plus vite que les deux autres catégories de logement sociaux. Cette politique ne peut que nuire aux populations les plus démunies de notre département et elle contribue à tirer à la hausse les loyers des logements sociaux dans leur ensemble.
- Et ne parlons pas du nombre ridiculement faible de création de places en maison relais (même objectif qu'en 2007) et de la création ou de la réhabilitation des places en hébergement d'urgence…à l'heure de la précarisation croissante de pans entiers de notre société y compris dans notre département, notre assemblée ne fait preuve d'aucune ambition et semble même vouloir mettre la tête sous le sable pour ne pas voir l'urgence de certaines situations

Je n'aurais pas de mots assez forts pour condamner votre projet de remettre 878 logements vacants sur le marché en période de pénurie de logements sociaux. Les biens cédés auraient pu gonfler votre bilan 2008 et soulager quelques familles…mais les alto-séquanais attendront encore votre bon vouloir.
Ils se contenteront pour l'instant de votre non vouloir.
Pour toutes ces raisons nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Intervention de Nadine Garcia sur le rapport 08.187 - CLIC

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Dans le préambule de la convention, vous insistez avec raison sur le rôle important des CLIC pour apporter localement, selon des logiques transversales des réponses centrées sur les besoins de la personne âgée. « Les orientations ne sont plus effectuées à partir de logiques de services mais partent des besoins de la personne évaluée de manière globale et pluridisciplinaire, les réponses sont complémentaires, adaptables et toujours réévaluées en fonction de l'évolution de la personne âgée et de ses choix de vie. »
Le cahier des charges est précis et c'est une excellente chose :
- évaluer globalement la situation de la personne âgée, en fonction de ses besoins et avec son accord, en vue de lui proposer des solutions impliquant la complémentarité des intervenants à partir d'un plan d'aide personnalisé auquel chaque professionnel se réfère,
- tenir à un rythme régulier, des réunions de 2 types :
    - institutionnelles entre les partenaires du réseau,
    - de synthèse sur la situation des personnes âgées en difficulté,
- être garant de la continuité de la prise en charge,
- favoriser la circulation des informations pour les personnes âgées et leur famille,

- faciliter et faire émerger la parole des personnes âgées et de leur entourage,
- initier des actions de prévention et de soutien aux aidants naturels,
- relayer sur le terrain les dispositifs de gestion de crise sanitaire.

Je donne tous ces détails parce que tout cela est très bien, il ne reste qu'un problème, c'est le niveau de prise en charge d'un tel dispositif par notre département.
Nous traitons là d'un domaine relevant d'une compétence majeure de notre assemblée. Or, le financement proposé reste à 7,10 euros par personne âgée de plus de 60 ans dans le territoire concerné, lequel montant est majoré de 5% pour les CLIC en regroupement de communes.
Ces montants ne permettent pas de réaliser dans de bonnes conditions la moitié du cahier des charges. Il reste ensuite 2 solutions, soit les communes assument ce transfert de charges, (je ne parle pas d'autres services que des communes souhaiteraient prendre en charge), soit elles ne peuvent remplir la totalité des orientations annoncées et nous avons là un vrai problème d'équité à l'échelle du département concernant les réponses apportées aux besoins des personnes âgées.
Il serait à cet égard intéressant d'avoir par commune une situation exacte des budgets des CLIC.
Je vous demande également, Mr le Président, de revoir ce taux de financement et de l'établir à un niveau permettant de remplir en totalité le cahier des charges et d'assurer ainsi un service de qualité identique sur l'ensemble du département. Je crois qu'il s'agit là d'un problème d'équité.

Intervention de Nadine Garcia sur le rapport 08.188 – Espaces Insertion

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Suite à une évaluation concernant 6 espaces-insertion, vous proposez de nouvelles règles de mise en œuvre pour les prochaines ouvertures.
On sait peu de choses sur cette évaluation. On nous dit que le retour à l'emploi augmente de façon fulgurante avec la mise en place d'un espace-insertion (10,9% contre 1,6 dans les communes qui n'en auraient pas).
Nous demandons à avoir plus d'éléments sur cette évaluation car je crois qu'il est important de mesurer tous les paramètres avant de lancer de tels chiffres qui ont tout l'effet d'un coup d'annonce pour faire passer la suite.
En effet vous êtes obligés de reconnaître dans le rapport, je cite « Néanmoins il a été constaté de grandes disparités entre les espaces insertion en terme de fonctionnement, de coûts et de résultats sans qu'une corrélation entre le coût et les résultats n'ait pu être mise en évidence. ». Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela mérite que l'on pousse la question. On voit bien qu'il aurait été nécessaire d'organiser dans cette assemblée ou au minimum au Conseil départemental d'insertion un vrai débat avec tous les éléments utiles pour prendre les meilleures décisions sur un sujet aussi important.
Malgré le constat énoncé dans votre propre rapport, vous décidez de proposer des bases de calcul uniquement fixées en fonction des résultats obtenus, % d'allocataires accompagnés vers l'emploi ou taux de retour à l'emploi sans tenir compte des publics accueillis qui ne nécessitent pas tous le même accompagnement. Nous l'avons déjà souligné ici à plusieurs reprises.
Il est noté que l'espace-insertion «confie l'accompagnement social aux circonscriptions de la vie sociale pour tout allocataire n'ayant pas un bon niveau d'employabilité jusqu'à ce que celui-ci puisse s'inscrire dans un accompagnement à dominante professionnelle.»
Si l'on s'en tient à la notion d'employabilité, celle-ci suppose pour un demandeur d'emploi « une gestion d'information portant sur les emplois de demain, les compétences et les capacités d'adaptation personnelle, les moyens de formation et d'acquisition de compétences, les opportunités de carrières et de mobilités et les aptitudes à la mobilité géographique et fonctionnelle. »
On ne peut qu'être très inquiets sur le suivi des publics les plus éloignés aujourd'hui de l'emploi car les travailleurs sociaux des circonscriptions de la vie sociale ont déjà un travail très difficile. Leur charge de travail est actuellement trop importante pour pouvoir leur ajouter, sans moyens supplémentaires, un travail d'accompagnement vers l'employabilité des allocataires les plus éloignés de l'emploi.
Nous tenons, par ailleurs, à réaffirmer notre opposition au développement de services privés chargés de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, financés par le Conseil Général. Nous soutenons par contre l'apport de budgets plus conséquents au service public de l'emploi.
Nous ne trouvons pas acceptable que l'on crée des lieux « pour l'insertion » qui ne seraient pas ouverts à tous. Cette démarche renforce l'exclusion des allocataires les plus éloignés de l'emploi.
Nous demandons que figure, dans les critères d'évolution, l'insertion sociale - l'employabilité et le retour à l'emploi ne sont pas les seuls objectifs poursuivis pour l'attribution du RMI - et de se tenir aux taux de contractualisation comme outil d'évaluation.
Car enfin, peut-on remettre en cause l'excellent travail réalisé par les travailleurs sociaux, en ignorant que les profils des bénéficiaires du RMI sont différents d'une commune à une autre ?
Comme pour les CLIC, l'insertion est une compétence du Conseil général. Nous demandons un financement à 100% et non à 70% comme vous le proposez.
En attendant la prise en compte de ces observations, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Intervention de Michèle Fritsch sur le rapport 08.160 – Consultation sur la RD7

Monsieur le président, Cher(e)s collègues,

Le lancement de la concertation sur l'aménagement de la RD7 est évidemment positif, toutefois tout dépend des termes qui définissent cette concertation. En effet, la délibération que vous nous proposez aujourd'hui reste floue sur un certain nombre de points.
Tout d'abord il est évoqué une recherche de fluidité pour la circulation automobile afin d'accompagner le développement économique du Val de Seine. A quoi cela correspond-il sur le terrain ? À une 2x2 voies comme cela était souhaité pour le Conseil général ? Ou bien à une 2x 1,5 voie comme cela a été voté par le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux et souhaité par les associations locales ?
Quel est le maillage de transports prévus pour accompagner la réduction du nombre de voies et de voitures à terme ?
En effet, la réflexion sur cet aménagement ne doit pas se limiter uniquement au T2, mais devrait concerner l'ensemble des transports en commun. Il est important de valoriser les rapports intermodaux et en conséquence de poser une vision de cette route départementale à l'échelle régionale. Cela implique donc d'étudier le prolongement de ligne 12 du métro vers le RER C d'Issy-Ville et d'une interconnexion avec la rocade de métro rapide notée au SDRIF qui a vocation à relier dans le sud des Hauts-de-Seine les lignes 12,13, 9 et 10 avec le T2 et les lignes RER B et C.
Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle « autoroute » urbaine avec une 2x2 voies mais bien de réduire sur 2x1, 5 voies en favorisant une meilleure desserte en transports collectifs des communes concernées par le tracé de la RD7.
En conséquence des ces interrogations, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Intervention de Patrick Alexanian
Etats généraux de la jeunesse prochainement organisés dans les Hauts-de-Seine

Patrick Alexanian a proposé au Président du Conseil général la mise en place d'une Commission « ad hoc » pour permettre la mise en place d'une réelle réflexion sur l'organisation et l'objectif des Etats généraux de la Jeunesse 92.
En avril 2008, le Conseiller général délégué à la jeunesse Jean Sarkozy, faisait part de son intention d'organiser des "Etats généraux de la jeunesse" d'ici la fin de l'année.
En s'appuyant sur l'article 38 du Règlement intérieur du Conseil général, qui énonce que la parole ne peut être refusée quant elle est demandée pour un rappel au règlement, Patrick Alexanian a évoqué la possibilité pour le Conseil général de constituer une Commission « ad hoc » lorsque la nature d'une affaire qui lui est soumis l'exige (article 18).
Il est regrettable d'avoir à évoquer l'article 38, un rappel au règlement, pour qu'il y ait un minimum de respect du pluralisme et de la démocratie au sein de cette assemblée a expliqué Patrick Alexanian. Pour que ces Etats généraux de la Jeunesse soit organisé correctement et dans le pluralisme, tous les élus souhaitant participer à l'élaboration de l'évènement doivent se retrouver dans une commission « had hoc ».

La commission « had hoc » n'a pas été acceptée mais la commission Jeunesse et Sport devrait se réunir pour préparer les états généraux de la jeunesse.

Intervention de Patrice Leclerc
sur le rapport 08.193 – subvention à l'agence pour la Vallée de la Culture

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Avec ce rapport, vous nous demandez d'avaliser la décision du Conseil d'Administration de l'association de préfiguration du Centre Européen de création de l'Ile Seguin, prise le 28 mai dernier, pour modifier son appellation et son objet.
La Vallée de la Culture peut apparaître comme le projet d'un Président des Hauts-de-Seine respectant la tradition des Présidents de notre département, cherchant à marquer leur empreinte d'un grand, très grand souvent, et souvent très dispendieux, projet.
La vallée de la culture, de par sa formulation et son implantation, exclut une grande partie du territoire de notre département.
Il serait judicieux de s'inspirer des parcours buissonniers pour étendre ce projet sur tout notre territoire. Il serait intéressant d'engager une réflexion sur les opportunités de réduire la ségrégation sociale et culturelle de notre département.

Il serait utile d'associer une réflexion sur la jeunesse, ainsi que les jeunes, au développement de ce projet d'envergure.
La vallée de la culture, pourrait, ou devrait pousser jusqu'à nos belles et lointaines plaines du nord des Hauts-de-Seine. Nous souhaitons que l'année prochaine, un point précis soit fait aussi en séance sur l'activité de cette association, et de l'utilisation des subventions.
En 2006, votre majorité avait voté en faveur d'une subvention de 400.000 Euros, et nous nous étions abstenus, sachant que notre département s'engageait ainsi à hauteur de 40 % aux côtés de l'Etat, et aux côtés de la ville de Boulogne pour 10 %.
Je note qu'aujourd'hui, vous nous demandez de reconduire cette subvention de 400.000 Euros alors que l'Etat se désengage, puisqu'il ne participe plus qu'à hauteur de 15 %.
Nous aimerions aussi savoir sur quelle ligne de crédits budgétaires cette subvention est prise. Il ne faudrait pas déshabiller Jacques pour habiller Christophe. Nous serions opposés à ce que ce projet se fasse sur un redéploiement de crédit culturel. Vous pourriez juste en prendre un petit peu sur l'association Chateaubriand.
Par rapport au projet « Parc en sport », visiblement, quand il y a évaluation, il y arrêt de l'activité. On pourrait aussi évaluer l'association Chateaubriand.
Le groupe communiste et Citoyen réitère son souhait de voir l'opposition départementale, représentée au Conseil d'Administration de l'association. Cela est d'autant plus légitime qu'il faut élargir ces missions au-delà des villes de Boulogne et de St Cloud.

Sur ce rapport, le groupe avait décidé de s'abstenir mais Patrick Devedjian s'étant engagé à examiner notre demande d'être au CA de cette association et l'extension jusqu'à Gennevilliers, le groupe a voté pour.

Intervention de Patrice Leclerc sur le rapport 08.175 – Pôles de compétitivité

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Sur les pôles de compétitivité, le groupe Communiste et Citoyen, en cohérence avec ses interventions sur ce sujet, lors des précédentes réunions publiques de notre Assemblée, s'abstiendra sur ce rapport.
Je rappelle que nous trouvons nécessaire que se développe en réseau, un partenariat des entreprises, et des centres de formation et unités de recherche.
Cette démarche peut être un atout supplémentaire pour l'ensemble de la population du territoire concernée.
Il est indispensable de saisir pleinement les potentiels apportés par la révolution informationnelle pour le développement de la recherche-développement.
Ce constat, que l'on partage certainement, fait qu'il existe une différence de perceptions, d'objectifs et de priorités pour nous.
La logique des pôles de compétitivité est bien celle de la rentabilité financière, de l'élitisme, de l'exclusion et de la concurrence entre les territoires.
Nous ne pouvons pas vous suivre sur ce terrain. Il faut noter toutefois que la démarche, avec ce rapport, est légèrement différente des précédents rapports présentés sur les pôles de compétitivité, et sur les contrats et subventions sur lesquels nous nous sommes exprimés.
Les subventions seraient allouées exclusivement aux PME et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche alto séquanais, ce qui nous semble aller dans le bon sens du développement des territoires et de leurs populations.
Le choix des PME, nous l'avons vu et nous nous en félicitons.
Cependant, cette restriction n'exonère pas notre assemblée et l'Etat d'exiger des acteurs des pôles, majoritairement des grandes entreprises, des profits faramineux qui profitent de la manne de l'argent du contribuable et d'exonérations fiscales importantes, qui contribuent au maintien de l'emploi et s'engagent à ne pas délocaliser.
L'exemple de ce matin, sur la SNECMA fait que Monsieur le Préfet ne m'a pas rassuré. C'est une production qui partira à terme, c'est quasiment sûr, même si le brevet ne revient pas.
Le financement de la recherche-développement, sur fonds publics, doit être conditionné au respect de cet impératif.

Intervention de Marie-Claude Garel sur le rapport 08.163 – subvention à l'association « Mission Possible »

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Il s'agit d'un projet d'une association. Mon interrogation porte sur le fait que la subvention soit prise sur le fonds d'insertion des jeunes, puisque effectivement, il s'agit d'accompagner des enfants de 5 à 11 ans. On peut se demander pourquoi la subvention est prise sur le FIJ.

Il s'agit d'un budget conséquent puisque l'association va recevoir 110.000 Euros sur un budget de 166.000 Euros. Bien évidemment, vous savez bien que l'on trouve qu'il est important de faire beaucoup, surtout quand il s'agit d'enfants très en difficulté.
Nous voudrions être certains, que parce que les enfants en grande difficulté, il y en a dans toutes les communes, que tous les projets seront examinés avec la même bienveillance dans toutes les communes du département, et pour toutes les associations.

Intervention de Catherine Margaté
sur le rapport 08.142 – collège Descartes à Antony

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Vous nous proposez de donner notre accord pour la désaffection d'une bande de terrain de 258 m² du collège Descartes du domaine public scolaire, la commune d'Antony souhaitant l'acquérir pour réaliser une bande cyclable.
Nous n'avons pas, sur le principe, à nous opposer au projet de la ville d'Antony.
Nous souhaitons toutefois attirer l'attention de cette assemblée sur le fait que l'ensemble des représentants des associations de parents d'élèves ont voté contre cette désaffectation au motif qu'au aucun plan du futur aménagement ne leur avait été fourni, les empêchant ainsi d'avoir une vision d'ensemble du projet.
Nous demandons qu'une concertation soit engagée avec les associations de parents d'élèves et que les plans leur soient présentés**.**